

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-02(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL

Date de convocation 20 février 2025

Nombre d'élus en exercice 22

Présents 14

Absents 8

Votants 14

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS Robert GAY, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Maurice JAYET, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Evelyne FAURE (suppléante de madame RAPONI), Jean-Yves ROUX

**Objet : Projet de service**

**Le président expose :**

L'organisation d'un établissement public départemental tel que le SDIS des Alpes de Haute-Provence nécessite des adaptations régulières afin de permettre un fonctionnement optimal.

Aussi, après bientôt huit années de mise en œuvre du projet de service précédent, une concertation globale a été réalisée au sein de l'établissement. Celle-ci a été réalisée au moyen d'entretiens individuels de l'ensemble des personnels permanents de l'état-major, de questions mises à l'étude de plusieurs comités de direction ainsi que d'un séminaire de l'encadrement en octobre 2024.

**L'établissement public SDIS 04**

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence (SDIS 04) comporte près de 1600 agents, soit :

- 1435 sapeurs-pompiers volontaires
- 82 sapeurs-pompiers professionnels
- 47 agents administratifs et techniques

Chaque année, l'ensemble de ces personnels contribue à la prévention des risques, la préparation opérationnelle et la distribution des secours dans le département des Alpes de Haute-Provence, territoire particulièrement soumis aux risques de sécurité civile. Pour réaliser environ 12 000 opérations de secours chaque année, nécessitant la mobilisation de plus de 18 500 véhicules de secours, ce sont 45 unités opérationnelles (41 centres d'incendie et de secours, 2 postes saisonniers, 1 plateforme de réception des appels d'urgence, 1 état-major départemental) qui concourent au maillage territorial départemental.

De plus, le réseau associatif des sapeurs-pompiers s'appuie sur les amicales des centres d'incendie et de secours, fédérées par l'union départementale des sapeurs-pompiers, elle-même adhérente à la

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20250303-2025-02-DIR-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2025  
Date de réception préfecture : 06/03/2025

fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Par l'intermédiaire de ce réseau, ce sont 150 jeunes sapeurs-pompiers et 90 anciens sapeurs-pompiers, membres de l'équipe départementale de soutien (EDS) qui sont actifs.

L'évolution proposée poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- **Permettre à l'état-major d'être au contact des problématiques territoriales et au soutien des CIS**
  - En validant la proposition issue du règlement opérationnel départemental arrêté le 24 décembre dernier, d'un passage de 6 à 5 compagnies territoriales pour un équilibre renforcé ;
  - En intégrant totalement les commandants de compagnie au comité de direction pour une meilleure coordination ;
  - En créant une fonction « affaires réservées et institutionnelles » en vue d'une efficacité renforcée dans le traitement et le suivi des dossiers transverses ;
  - Les dénominations des compagnies seront adossées à la réalité des territoires ;
  - L'organisation des compagnies territoriales sera interrogée en 2025
- **Adapter l'organisation des groupements fonctionnels en anticipant les évolutions législatives, réglementaires, techniques et sociales susceptibles d'impacter notre établissement public**
  - *Une sous-direction santé : composée d'un groupement et de deux services*
    - *Un groupement service de santé et de secours médical*
    - *Un service « pharmacie à usage intérieur »*
    - *Un service « Capital santé et qualité de vie dans l'établissement »*
  - *Un groupement compétences et potentiel humains (GCPH)*
    - *Composé de 3 services : gestion administrative du personnel, volontariat et citoyenneté, formation et développement des compétences.*
  - *Un groupement planification et conduite opérationnelle (GPCO)*
    - *Composé de 2 services : Anticipation et conduite opérationnelles, planification et prévention des risques.*
  - *Un groupement finances et commande publique (GFCP)*
    - *Composé de 2 services : comptabilité et exécution budgétaire, commande publique*
  - *Un groupement du soutien opérationnel et logistique (GSOL)*
    - *Composé de 4 services : parc roulant, appui et logistique, SIC et patrimoine immobilier.*
  - *Un groupement coordination, appui, pilotage (GCAP)*
    - *Composé de 3 services : Affaires générales et instances, Affaires réservées et institutionnelles, Recherche de financement et appui au pilotage.*
- **Garantir la sécurité et la santé des personnels en toutes circonstances**
  - Par le souci constant de l'utilisation du retour et du partage d'expériences et de la prospective afin d'améliorer les conditions de vie et d'évolution des personnels
- **Positionner l'établissement public SDIS comme un acteur principal de la résilience territoriale et de la réponse de sécurité civile et un appui aux collectivités**
  - Le SDIS est un acteur réglementaire essentiel en matière d'aménagement du territoire (prévention dans les ERP, les campings, les habitations, avis relatifs aux différentes autorisations d'urbanisme . )
  - Par le déploiement d'une offre de services protéiforme, le SDIS accompagne les collectivités territoriales dans le cadre de la feuille de route départementale de la résilience territoriale et du guide de l'ingénierie porté par la préfecture.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20250303-2025-02-DIR-DE  
SDIS  
Date de réception préfecture : 06/03/2025

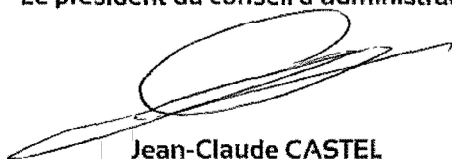
Compte-tenu d'enjeux nationaux identifiés dans les projets **NEXSIS** et **RRF**, une mission spécifique est *créée afin de préfigurer la mise en œuvre de ces nouvelles fonctionnalités techniques, conformément* au schéma directeur des systèmes d'information et de communication (SDSIC) adopté par le conseil d'administration le 12 octobre 2023.

Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 27 février 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by the name 'CASTEL'.

Jean-Claude CASTEL